

Informations brèves du CJB de sa séance du 31 août 2016

La Neuveville, le 8 septembre 2016

Arrivée au CJB

Le Conseil du Jura bernois (CJB) salue l'arrivée de Maxime Ochsenbein de Reconvilier en tant que nouveau membre suite à la démission de Marc Tobler au 30 juin 2016.

Aide aux personnes dépendantes dans le Jura bernois

Le CJB a été consulté au sujet de la réorganisation institutionnelle de l'aide aux personnes dépendantes afin de supprimer la distinction entre substances licites et illicites subsistant uniquement dans le Jura bernois. Le Conseil se prononce résolument en faveur d'un scénario préconisant une solution particulière pour le Jura bernois. A savoir, l'attribution de l'ensemble de la consultation ambulatoire, de la réduction des risques et de la thérapie de substitution pour tous les types de substances à la Fondation Contact Jura bernois. Ce scénario implique, d'une part, le transfert du mandat de prestations de Santé bernoise à la Fondation Contact Jura bernois, et d'autre part, un rapprochement entre l'Envol et la Fondation Contact.

Ce scénario permet une solution tenant compte du Statut particulier du Jura bernois et des spécificités linguistiques de la région. Il prend également en considération l'organisation institutionnelle actuelle dans le Jura bernois de l'aide aux personnes dépendantes avec deux institutions existantes, l'Envol et Contact, dont les prestations de proximité sont connues et reconnues dans la région.

De plus, bien que le CJB soit résolument en faveur du scénario I, il est important que Santé bernoise conserve les mêmes prestations bilingues en français comme en allemand pour l'arrondissement administratif de Bienne, et cela malgré un transfert du mandat de prestations pour le Jura bernois.

Modification de la loi sur l'aide sociale

Le CJB a pris position dans le cadre de la procédure de consultation sur la modification de la loi sur l'aide sociale présentée par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Le Conseil se prononce majoritairement contre l'introduction d'une phase d'admission impliquant une réduction de forfait d'aide matérielle de 15% pendant un délai de trois mois, tel que proposé par la SAP. Il estime en effet que les diverses réductions de l'aide sociale intervenues le 1er mai 2016 sont importantes et suffisantes. De plus, le système proposé serait très difficilement applicable dans la réalité et engendrerait une augmentation conséquente du travail administratif des services sociaux, qui sont généralement déjà surchargés.

Révision de la loi sur le droit de cité cantonal et communal

Le CJB est favorable à la révision totale de la loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (LDC). Il demande toutefois, en cas de fusions de communes, à ce que le droit de cité de la nouvelle commune soit suivi du nom de la commune d'origine entre parenthèses, par exemple « Valbirse (Malleray) », et cela sans qu'il y ait besoin de faire une requête spécifique en ce sens auprès des autorités.

Le CJB demande également la suppression de l'article 10 alinéa 1 lettre d. Le Conseil estime que cette disposition va trop loin et que l'exigence de bonnes connaissances d'une langue officielle nationale suffit. Finalement, le Conseil souligne encore l'importance d'une procédure de naturalisation rapide et efficace.

Réseau égalité Berne francophone

Le CJB est favorable à la composition du futur Réseau égalité Berne francophone présentée par la Chancellerie d'Etat. Le CJB propose néanmoins que soit intégré au Réseau égalité Berne francophone, s'ils le souhaitent, l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, section Jura bernois, comme pendant à l'Union syndicale du Jura bernois.

Autres dossiers

Dans sa séance du 31 août 2016, le CJB a également :

- Ecrit au conseiller national Manfred Bühler au sujet de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent.
- A pris connaissance de l'alimentation 2016 de son Fonds du sport et de son Fonds de loterie.
- A pris position sur deux corapports de la TTE concernant l'adaptation des locaux des SPJBB et la protection contre les crues et la revitalisation des eaux de la commune de Cortébert.
- Octroyé des subventions pour un montant total de 561'093.30 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : Subventions du mois d'août 2016).

Informations

Secrétariat général du CJB : 031 633 75 73